



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°1078) DE MISE A  
DISPOSITION DE LA SALLE COUPERIN A  
L'ASSOCIATION «LES FURIOSI GALANTES», A  
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-195  
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Les Furiosi Galantes » représentée par son Président Monsieur Daniel BIROUSTE, dont le siège est situé 5 rue Granier de Cassagnac, 32160 Plaisance, d'organiser une répétition dans la salle Couperin, le 6 juin 2025 de 9h30 à 16h30;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Les Furiosi Galantes » représentée par son Président Monsieur Daniel BIROUSTE, dont le siège est situé 5 rue Granier de Cassagnac, 32160 Plaisance, une convention de location de salle pour un montant de 39,90 € T.T.C (trente-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes), afin d'organiser une répétition dans la salle Couperin, le 6 juin 2025 de 9h30 à 16h30.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**